

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. PRÉSENTATION

L'épreuve, 9^{ème} édition, « LES BOUCLES DE L'OISE JUNIORS – TROPHÉE ARNAUD COYOT », organisée par « NOGENT SUR OISE SPORTS ÉVÈNEMENTS », est régit par les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute les samedi 23 et dimanche 24 août 2025 et se déroule en 3 étapes, une étape en ligne et deux demi-étapes.

NOGENT SUR OISE SPORTS ÉVÈNEMENTS
MAIRIE DE NOGENT SUR OISE
74, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
60180 NOGENT SUR OISE
Tél : 33 (0) 609 315 499
Email : jlgillet.animations@orange.fr

2. PARTICIPATION

L'épreuve est réservée aux coureurs hommes Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier international UCI en classe MJ 2.1. Le nombre de coureurs par équipe est de 6 maximum et 4 minimum. Elle est ouverte aux équipes Nationales, régionales, de clubs et mixtes (article 2.1.005 du règlement UCI).

3. PROGRAMME

Samedi 23 août 2025 – Étape en ligne : LE PLESSIS BELLEVILLE – LE PLESSIS BELLEVILLE : 113,8 km

12h15 : présentation équipes au car podium région Hauts de France situé avenue Georges Bataille

13h45 : départ fictif au car podium région Hauts de France – Allure promenade sur 1,4 km

14h00 : départ réel au km « 0 » sortie de Le Plessis Belleville - 2 boucles de 38,0 km, 1 boucle de 34,0 km et un circuit final de 3,8 km pour rejoindre l'arrivée située rue du Savert à Le Plessis Belleville

17h00 : cérémonie protocolaire au car podium région Hauts de France

Dimanche 24 août 2025 matin – demi-étape 2A : BRESLES / BRESLES : contre la montre individuel : 15,4 km

08h00 : départ de minute en minute – (**voir article 13**)

Cérémonie protocolaire : 10 minutes après l'arrivée du dernier coureur - Parvis de la Mairie

Dimanche 24 août 2025 après midi – demi-étape 2B : NOGENT SUR OISE / NOGENT SUR OISE – 110,6 km

13h15 : présentation des équipes sur le Parvis du Château des Rochers – 1, rue Faidherbe – Nogent Sur Oise

13h45 : départ parade du Château des Rochers et arrêt au podium protocolaire (3,2 km)

14h00 : départ fictif sur 1,5 km et départ réel lancé au km « 0 » sortie Nogent Sur Oise - entrée Laigneville

17h00 : cérémonie protocolaire au car Podium Région Hauts de France – rue du 8 Mai 1945 – Nogent Sur Oise

4. PERMANENCE

La permanence d'accueil, où les responsables d'équipes licenciés doivent confirmer les partants, se déroulera le :

Samedi 23 août 2025

08h30 à 11h00 – salle annexe de la mairie – 8, place de la Mairie – 60330 Le Plessis Belleville - Tél : 33 (0)609 315 499.

Confirmation des partants et retrait des dossards et dossiers techniques.

11h15 - Réunion des Directeurs Sportifs – organisée conformément à l'article 1.2.087 et 1.2.088 du règlement UCI, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation. Même endroit.

Le tirage au sort des voitures techniques s'effectuera selon l'article 2.3.18 du règlement UCI.

11h45 - Réunion sécurité (art 2.2.034 bis du règlement UCI) - Présence obligatoire de tous les Chauffeurs et Pilotes motos. Réunion organisée en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation, au même endroit.

Permanence arrivée - à l'issue de la 3^{ème} étape, se tiendra à la salle du Gymnasion, 9 bis, avenue du 8 Mai 1945 à Nogent Sur Oise.

5. RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.4875

Les radios, fournies par l'organisateur, seront à retirer le samedi 23 août 2025 à partir de 08h30 à proximité de la permanence auprès de la voiture assistance " Motocomm" dans l'enceinte de la mairie de Le-Plessis-Belleville.

Dès l'arrivée à Nogent-Sur-Oise, toutes les radios doivent être rendues dans les plus brefs délais à la voiture technique "Motocomm" qui sera positionnée sur le parking derrière la mairie de Nogent- sur- Oise.

RÈGLEMENT PARTICULIER

6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage neutre sera assuré par le prestataire « Assistance Sports Passion » au moyen de deux voitures et d'une moto. Le matériel de dépannage prêté durant l'épreuve est sous la responsabilité du coureur et/ou de son équipe pendant toute la durée du prêt.

7. RAVITAILLEMENT – ZONES VERTES

Tout type de ravitaillement est interdit dans les 30 premiers et 20 derniers kilomètres de l'épreuve. Toutefois et sous certaines conditions, le collègue des commissaires pourra adapter les distances.

Les zones de ravitaillement sont situées :

1^{ère} étape : KM 30,0 et 68,0

3^{ème} étape : KM 32,7 et 69,2

Les zones vertes (collecte de déchets) sont situées :

1^{ère} étape : KM 30,5 - 68,5 - 106,5

3^{ème} étape : KM 33,2 - 69,7 - 101,3

8. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans chacune des étapes en tenant compte des pénalités éventuelles (art.2.6.014).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de secondes enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée (art.2.6.015).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot bleu ciel (Conseil Départemental de l'Oise).

9. CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPES

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape.

2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

L'équipe vainqueur de ce classement sera récompensée par les casquettes DALKIA (Dalkia Énergie).

10. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL « MEILLEUR GRIMPEUR »

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

La cotation des points sera celle mentionnée ci-après :

Côtes de 1^{ère} catégorie : 8 – 6 – 4 – 2 – 1 aux 5 premiers

Côtes de 2^{ème} catégorie : 6 – 4 – 2 – 1 aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1- Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie

2- Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 2^{ème} catégorie

3- Classement général individuel au temps

Pour figurer au classement général individuel du « Meilleur Grimpeur », les concurrents devront obligatoirement terminer les « Boucles de l'Oise Juniors ».

Le leader du classement général individuel du « Meilleur Grimpeur » porte un maillot blanc aux coquelicots rouges

(Centre E. Leclerc de Le Plessis Belleville).

1^{ère} étape 6 x monts de 2^{ème} catégorie - KM : 11,6 – 19,2 – 49,6 – 57,2 – 87,6 – 95,2

3^{ème} étape 4 x monts de 1^{ère} catégorie - KM : 19,4 – 38,1 – 68,3 - 95,6

3 x monts de 2^{ème} catégorie - KM : 10,5 – 75,0 – 85,1

11. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL « SPRINT INTERMÉDIAIRE »

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée ci-contre : 5 – 3 – 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire.

RÈGLEMENT PARTICULIER

En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les sprints intermédiaires
2. Classement Général Individuel au temps

Pour figurer au classement Général Individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer les Boucles de l'Oise Juniors.

Le leader du classement général individuel du « Sprint Intermédiaire » porte un maillot blanc (Sogea Picardie Groupe Vinci).

1 ^{ère} étape	3 x sprints - KM : 25,7 – 63,7 – 101, 7
3 ^{ème} étape	3 x sprints - KM : 46,0 - 63,0 – 98,0

12. CLASSEMENT GÉNÉRAL DU COMBINÉ

Le classement général du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

1. Classement de chaque étape : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
2. Classement Sprint intermédiaire de l'étape 1 et 3 : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
3. Classement Meilleur Grimpeur de l'étape 1 et 3 : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel du " Combiné ", les concurrents devront obligatoirement terminer les Boucles de l'Oise juniors " Trophée Arnaud COYOT ". Le leader du classement général individuel du " combiné " porte un maillot bleu marine (Ford Groupe Jallu Berthier).

13. CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

L'ordre de départ des coureurs se fera par une rotation de toutes les équipes engagées en tenant compte de la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1^{ère} étape pour effectuer la rotation, le dernier coureur classé de l'équipe partant le premier, etc.

L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10h50. Les départs se feront toutes les minutes.

14. DÉLAI D'ÉLIMINATION

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 15% pour les étapes en ligne et de 30% pour le contre-la-montre individuel. Pour des raisons de sécurité, tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal sera exclu. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

15. RÈGLE DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES

La règle des 3 derniers Kms s'appliquera pour la 1^{ère} et 3^{ème} étape selon l'article 2.6.027.

16. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route Français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

17. PROTOCOLE

A l'issue de la 1^{ère} étape : doivent se présenter au podium protocolaire après l'arrivée :

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général individuel au temps (Parrainé par : Conseil Départemental de l'Oise)
- Le leader du classement général " Meilleur Grimpeur " (Parrainé par : Centre E. Leclerc de Le Plessis Belleville)
- Le leader du classement général " Sprint Intermédiaire " (Parrainé par : Sogéa Picardie Groupe Vinci Construction)
- Le leader du classement général " Combiné " (Parrainé par : Ford Groupe Jallu Berthier)
- Le lauréat du Sprint « 60 Oise » situé au km 63,7 représentant le département
- Le lauréat du prix de la « Combativité »
- Les 1^{er} et 2^{ème} du sprint « James Herbain » au KM 76

A l'issue de la 1^{ère} demi-étape (2A – CLM) : doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général " Meilleur Grimpeur "

RÈGLEMENT PARTICULIER

- Le leader du classement général " Sprint Intermédiaire "
- Le leader du classement général " Combiné "
- Le leader du classement général au temps

A l'issue de la 2ème demi-étape (2B) : doivent se présenter au podium protocolaire final après l'arrivée :

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général au temps
- Le leader du classement général " Meilleur Grimpeur "
- Le leader du classement général " Sprint Intermédiaire "
- Le leader du classement général " Combiné "
- l'équipe leader du classement général par « Équipe »
- Les 3 premiers du classement général individuel au temps
- Le lauréat du prix de la « Combativité »
- les 1^{er} et 2^{ème} du prix Jean Christian Biville (km98)
 - a) Maillot bleu - Conseil Départemental de l'Oise - (classement Général au temps)
 - b) Maillot blanc coquelicots rouges - E.Leclerc de Le-Plessis-Belleville - (classement Meilleur Grimpeur)
 - c) Maillot blanc – Sogea Picardie Groupe Vinci Construction - (classement Sprint Intermédiaire)
 - d) Maillot bleu marine - FORD Groupe Jallu-Berthier - (classement général du Combiné)
 - e) Casquettes – Dalkia Énergie – (équipe leader classement général par Équipes)

18. AUTORISATION PARENTALE

Tout coureur mineur a la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale. Le comité d'organisation et le médecin de l'épreuve se dégageant de toute responsabilité en cas de litige.

19. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

1^{ère} étape : annexe mairie, 8, place de l'église, Le Plessis-Belleville

3^{ème} étape : salle du Gymnasion, 9 bis, avenue du 8 mai 1945 à Nogent-sur-Oise

20. GRILLE DES PRIX

Étape 1 : 910,00 €uros / 20

Étapes 2A & 2B : 645,00 €uros / 20

Général individuel : 1215,00 €uros / 20

Ces prix seront réglés par la FFC dans le délai prévu par elle

PRIX ANNEXES

Grimpeurs : 1^{er} = 90,00 € - 2^{ème} = 60,00 € - 3^{ème} = 30,00 €

Sprints : 1^{er} = 90,00 € - 2^{ème} = 60,00 € - 3^{ème} = 30,00 €

KM 60 de la 1^{ère} étape uniquement = 100,00 € au 1^{er}

Combativité : 1^{ère} et 3^{ème} étape - Montre ou réveil

Équipe vainqueur du classement général par équipes : 180,00 €

Prix James Herbain : 1^{ère} étape uniquement - 2 prix : 100,00 € au 1^{er} et 50,00 € au 2^{ème} au KM 76

ATTENTION : ce prix n'est pas repris au classement des « Sprints Intermédiaires »

Prix Jean Christian Biville : 3^{ème} étape uniquement – 2 prix : 100,00 € au 1^{er} et 50,00 € au 2^{ème} au km 98

ATTENTION : ce prix coïncide avec le 3^{ème} « Sprint Intermédiaire »

L'ensemble des prix annexes seront réglés, à l'issue de la cérémonie, au car Podium protocolaire

Pour bénéficier des prix, tous les concurrents devront obligatoirement terminer les Boucles de l'Oise Juniors et être classés.

21. PÉNALITÉS

Les Pénalités sont conformes au règlement UCI.

22. ACCIDENT

Tout coureur victime d'un accident et transporté vers un centre hospitalier doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'Organisateur.

23. RÈGLE

Tous les participants sont censés connaître le présent règlement et l'accepter dans son intégralité.